



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 31 août 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le département en crise au titre de la sécheresse : maintien au niveau maximal de restriction des usages de l'eau.

Au regard des données disponibles, notamment de l'évolution à la baisse préoccupante des niveaux d'eau des réserves souterraines qui se poursuit, Madame la Préfète de la Creuse, Virginie DARPHEUILLE, a signé, après avis du comité eau, un arrêté de prorogation de l'arrêté de crise au titre de la sécheresse maintenant les mesures de restriction à leur niveau maximal prévu par le dispositif départemental.

Au niveau météorologique, la Creuse a connu depuis la mi-août, de façon inégale à l'échelle du département, un certain nombre de pluies, permettant une petite rehausse des niveaux d'eau des cours d'eau temporaire mais qui diminuent à nouveau depuis. De plus, le niveau des réserves d'eau souterraines dont l'alimentation en eau potable dépend grandement s'est encore dégradé depuis le début du mois d'août.

Les pluies annoncées pour les jours prochains restent incertaines et dans tous les cas seront insuffisantes pour faire remonter le niveau des eaux souterraines.

Aussi, en concertation avec le Comité Eau, Madame la Préfète de la Creuse reconduit l'arrêté de sécheresse au niveau crise. A ce stade jusqu'au 15 septembre 2022.

Dans ce contexte et afin de préserver la faune aquatique, l'arrêté interdisant la pêche en 1ère catégorie piscicole a aussi été reconduit, ainsi qu'une extension de cette interdiction en 2ème catégorie pour le bassin de la Tardes et de ses affluents.

La vigilance et la sobriété de tous les acteurs est encore et toujours nécessaire pour préserver la ressource en eau.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle

Victor FLEURY

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : pref-communication@creuse.gouv.fr



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse